

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55

**M-55**

Lubrifiant  
Lubricant

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1. IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	<b>Nom du produit:</b> M-55 <b>Numéro du produit:</b> - <b>Utilisation recommandée:</b> : Huile minérale <b>Utilisation limitée:</b> Utiliser selon l'étiquette seulement
<b>Identification du fournisseur</b>	<b>Envirolin Canada</b> 520, rue Adanac - Québec (Québec) G1C 7B7 1-418-623-1216 (pour toutes informations du produit)
<b>Numéro pour les urgences</b>	1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887 (CHEMTREC: Centre d'urgence pour la transportation des chimiques - USA) CANUTEC 1-613-996-6666 (problèmes liés au déversement) Urgence médicale 1-800-463-5060 (CAPQ – Centre antipoison du Québec)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Toxicité aquatique aiguë</b>	Catégorie 3.
<b>Toxicité aquatique chronique</b>	Catégorie 3.
<b>Dangers environnementaux</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Prévention</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Précaution d'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements locaux/régionaux/internationaux applicables.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Éléments	Quantité	Numéro de CAS
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)*	70 – 99 % pondéral	Mélange

\*Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés.

### 4. PREMIERS SOINS

#### MESURES DE PREMIERS SECOURS

##### En cas de contact avec les yeux

Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

##### En cas de contact avec la peau

Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

##### En cas d'inhalation

Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

##### En cas d'ingestion

Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Ne pas faire vomir. À titre préventif, obtenir des avis médicaux.

#### EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

2

##### En cas de contact avec les yeux

Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

##### En cas de contact avec la peau

Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.

Informations concernant les équipements sous haute pression :

Si cette substance est accidentellement injectée à grande vitesse sous la peau, elle peut causer des lésions graves. Après un accident de ce type, obtenir des soins médicaux le plus rapidement possible.

Immédiatement après l'accident, la blessure sur le site d'injection ne paraît pas toujours grave, mais si aucun traitement n'est administré, le membre affecté risque d'être déformé ou amputé.

##### En cas d'inhalation

Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contient de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards atmosphérique dépassant les limites d'exposition aux gouttelettes d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires.

##### En cas d'ingestion

Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.

### Notes aux médecins

Lors d'un accident avec un équipement haute pression, ce produit peut être injecté sous la peau. Un tel accident peut occasionner une petite plaie perforante, parfois sans saignement. Cependant, à cause de la force pénétrante, la substance injectée dans le bout d'un doigt peut être déposée dans la paume de la main. Dans les 24 heures, la victime souffre généralement d'une enflure volumineuse, de décoloration cutanée et d'une vive douleur pulsatile. Il est recommandé d'administrer un traitement immédiat dans un centre d'urgence avec installations de chirurgie.

## 5. MESURES POUR LES POMPIERS

### Moyens d'extinction

Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO<sub>2</sub>).

### Risques inhabituels d'incendie

Les fuites/ruptures dans un système haute pression contenant des substances de ce type peuvent causer un incendie si elles se produisent à proximité de sources d'allumage (flamme vive, flamme de veilleuse, étincelles, arcs électriques, etc.).

### Des instructions pour les pompiers

Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. Voir les consignes de manutention et de stockage dans la section 7. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

3

### Produits de combustion

Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés.

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Mesures de protection

Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

### Déclaration

Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

### Gestion des déversements

Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Renseignements généraux sur la manutention

Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

### Mesures de précaution

NE PAS UTILISER DANS LES SYSTÈMES SOUS HAUTE PRESSION à proximité de flammes vives, d'étincelles ou d'une surface chaude. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Garder le récipient fermé.

### Danger statique

Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et engendrer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, des mesures de liaison et de mise à la terre peuvent s'avérer nécessaires mais ne pas être suffisantes à elles seules. Examiner toutes les opérations susceptibles de causer la production et l'accumulation d'une charge électrostatique et/ou d'une atmosphère inflammable (notamment remplissage de cuve ou récipient, remplissage au jet, nettoyage de cuve, sondage, alternance de contenus, filtrage, mélange, agitation et utilisation de camions-citernes sous vide) et adopter des mesures d'atténuation appropriées.

### Avertissements sur les récipients

Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

<b>LIMITES D'EXPOSITION</b>			
<b>Ingédient</b>	<b>Source</b>	<b>Type</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)*	ACGIH	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)*	ACGIH	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)*	OSHA Z.1	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

\*Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme 94.4-2002 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

<b>Généralités</b>	Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition à des niveaux dangereux de cette substance. L'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.
<b>Mécanismes techniques</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré.
<b>Protection des yeux et du visage</b>	Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise. Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de cette substance. Sur des respirateurs avec purification d'air, utiliser un filtre à particules en cartouche. Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

### Protection cutanée

Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : 4H (PE/EVAL), Caoutchouc nitrile, Silver Shield, Viton.

## 9. CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

**Attention :** Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

<b>Couleur</b>	Incolore à jaune.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Odeur</b>	Odeur de pétrole.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	Soluble dans les hydrocarbures; insoluble dans l'eau.
<b>Point de congélation</b>	Non applicable.
<b>Densité</b>	0.85 kg/l - 0.88 kg/l @ 15°C (59°F) (typique).
<b>Viscosité</b>	22 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C (104°F) minimum.
<b>Point d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de répartition octanol/eau</b>	Non disponible.

6

Propriétés d'inflammabilité	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	(Vase ouvert Cleveland) 190 °C (374 °F) minimum
<b>Auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air)</b>	Inférieure : non applicable. Supérieure : non applicable.

## 10. RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

<b>Réactivité</b>	Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc...
<b>Stabilité chimique</b>	Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.
<b>Incompatibilité avec d'autres matériaux</b>	Non applicable.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu (aucun présumé).
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucun risque de polymérisation dangereuse.
<b>Sensibilité au choc mécanique</b>	Non.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations générales des effets toxicologiques	
<b>Graves lésions/irritations oculaires</b>	Le risque d'irritation oculaire repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.
<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Le risque d'irritation cutanée repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Le risque de sensibilisation cutanée repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.

### Exposition aiguë

<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	Le risque de toxicité aiguë par voie cutanée repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.
<b>Toxicité orale aiguë</b>	Le risque de toxicité aiguë par voie orale repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	Le risque de toxicité aiguë par inhalation repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.
<b>Estimation de la toxicité aiguë</b>	Non déterminée.

### Informations supplémentaires

<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.
<b>Cancérogénicité</b>	L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.
<b>Information additionnelle</b>	Ce produit contient des huiles de pétrole pouvant être raffinées à l'aide de divers procédés, notamment une extraction sévère avec solvants, un hydrocraquage sévère ou un hydrotraitements sévère. Aucune de ces huiles ne doit faire l'objet d'un avis contre le cancer dans le cadre de la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR1910.1200). Ces huiles ne figurent pas dans le rapport annuel du NTP (National Toxicology Program) et n'ont pas été classées par l'Agence internationale de recherche sur le cancer à titre de substance cancérogène pour les humains (groupe 1), substance probablement cancérogène pour les humains (groupe 2A) ou substance possiblement cancérogène pour les humains (groupe 2B). Ces huiles n'ont pas été classifiées par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) à titre de produit : à effet cancérogène confirmé chez les humains (A1), à effet cancérogène suspecté sur les humains (A2) ou à effet cancérogène confirmé chez les animaux et inconnu sur les humains (A3).

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité</b>	Cette substance est présumée nocive pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.
<b>Mobilité</b>	Non disponible.
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable. La mesure de la biodégradabilité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable. Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Facteur de concentration biologique : Non disponible. Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Traitemen</b>	Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales (voir les lois en vigueur sur la gestion des déchets, notamment B.C. Reg. GY/92 Waste Management Act; R.R.O. 1990, Reg. 347 General-Waste Management; C.C.S.M.c. W40 The Waste Reduction and Prevention Act; N.S. Reg. 51/95 and N.S. Reg. 179/96).
------------------	---

### 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

<b>Description d'expédition D.O.T</b>	NON RÉGLEMENTÉE EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE AU TITRE DE 49 CFR.
---------------------------------------	--

### Description d'expédition OMI/IMDG

NON RÉGLEMENTÉE EN TANT QUE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DU CODE IMDG.

### Description d'expédition ICAO/IATA

NON RÉGLEMENTÉE EN TANT QUE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE L'ICAO/IATA.

### Description d'expédition TC

NON RÉGLEMENTÉE AU TITRE DE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT EN VERTU DU RÈGLEMENT TMD.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

Non applicable.

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Aucun composant de cette substance figure sur les listes officielles indiquées.

### Listes réglementaires recherchées

01-1 = IARC Groupe 1	03 = EPCRA 313
01-2A = IARC Groupe 2A	04 = CA Proposition 65
01-2B = IARC Groupe 2B	05 = MA RTK
02 = NTP Carcinogen	06 = NJ RTK
	07 = PA RTK

10

### Inventaire de produits chimiques

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : AICS (Australie), LIS (Canada), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECL (Corée), PICCS (Philippines), TSCA (États-Unis). Un ou plusieurs composants figurent sur l'ELINCS (Union européenne). Une notification secondaire par l'importateur peut être requise.

Tous les autres composants sont inscrits ou exemptés d'inscription dans l'inventaire EINECS.

## 16. DIVERS

### Date de révision

16 avril 2020

### Préparé par

Envirolin Canada

### Abréviations susceptibles d'avoir été utilisées dans ce document

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Time Weighted Average
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Permissible Exposure Limit
GHS - Global Harmonized System	CAS - Chemical Abstract Service Number
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	SDS - Safety Data Sheet
HMIS - Hazardous Materials Information System	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health
NCEL - New Chemical Exposure Limit	EPA - Environmental Protection Agency
SCBA - Self-Contained Breathing Apparatus	

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.